



SOMMAIRE

1. Approbation
2. Situation comptable
3. Point moteurs
4. Site Internet
5. Situation Accidents
6. Radio 8.33
7. GIVAV
8. Règlement Intérieur
9. Associations
10. Divers
11. Dates à retenir

Présents

CHRISTIAN BON

PIERRE ALBERTINI

JOSEPH BOCCARELLI

Georges CHEVALET

GERARD CHIOCCI

GERARD COUTELIER

BERNARD GUILLEMIN

Christian LECUYER

Daniel PERCIAUX

JEAN-MICHEL ROY

Invité présent

Daniel GAIME

Absent excusé:

PIERRE ARROYO

GILLES HUG

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Rendu du Conseil d'Administration du 17 03 2017

2. SITUATION COMPTABLE

A la date de ce Conseil d'Administration:

- Nombre d'Associations Inscrites: 158
- Nombre d'Associations inscrites en Prévoyance: 94
- Pourcentage du suivi des règlements 2017 :
 - Associations complètement à jour 12,03%
 - Associations partiellement à jour 60,13%
 - Associations sans aucun règlement 27,85%

Des relances seront émises pour les associations sans aucun règlement.

3. POINT MOTEURS

Actuellement :

- 1 moteur révisé réservé Saint Auban.
- 1 moteur révisé en attente de livraison pour Poitiers.
- 1 moteur doit entrer en révision.
- 1 moteur va entrer en désassemblage pour pièces.
- 2 moteurs 6 cylindres sont en attente de révision.
- Reste en stock 1 kit / 2 carters / 1 villebrquin / 8 corps
- Une procédure pour la commande de 2 nouveaux kits cylindres va être lancée.

4. SITE INTERNET

Le logiciel accessible aux utilisateurs est en cours de test, opérationnel en juin/juillet.

La mise à jour du stock en ligne après modifications devrait être opérationnel fin septembre.

5. SITUATION ACCIDENTS

Nous déplorons la déclaration de cinq sinistres.

6. RADIO 8,33

Lors du Conseil d'Administration du 22 avril 2016 nous validions:

L'ANEPVV participera à l'achat groupé FFVV.

La participation pourrait s'élever à 970€

Les aides actuelles DGAC et FFVV nous conduisent de réduire la participation d'un compte "Accident" de 970 à 800€. La limitation du nombre de radio finançable sur l'année est levée.

7. GIVAV

L'ANEPVV devrait présenter 2 Administrateurs pour le Conseil d'Administration du GIVAV. Le GIVAV n'a pas de liens informatiques avec l'ANEPVV. Le Conseil décide de ne pas présenter d'Administrateurs.

La discussion devrait nous amener à créer une Commission Informatique Technique et Opérationnelle. Gérard Chiocci nous a présenté une réflexion quant à un Groupement de Compétences Informatiques pour le Vol à Voile Français. Les thèmes à traiter: Comment améliorer, Palette des logiciels, Accueil des logiciels orphelins, Hébergement communautaire, Certifier la conformité, Optimisation statutaire...)

8. REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 7.1.1. PLANEURS PROPRIETE DE PARTICULIERS

Pierre Albertin propose un texte de présentation des enjeux pour les Associations qui sera mis en forme et transmis aux associations concernées:

"Une association peut intégrer dans le parc d'aéronefs qu'elle inscrit à l'ANEPVV les aéronefs qui "banalisés ou non" appartiennent en propre à des membres de l'Association.

Il est rappelé qu'en cas de destruction totale ou partielle de tels aéronefs, c'est le compte ANEPVV de l'Association qui sera impacté.

Il est donc vivement conseillé aux Présidents d'Associations d'établir lors de l'inscription d'un aéronef "privé" une convention réglant les modalités suivant lesquelles la destruction de cet aéronef grèvera ou ne grèvera pas le compte

ANEPVV de l'Association.

Il est également rappelé ici que le versement par l'ANEPVV de la valeur d'inscription d'un aéronef totalement détruit a pour finalité de permettre l'acquisition d'un aéronef de remplacement avec lequel l'activité doit se poursuivre au sein de l'Association."

ARTICLE 7.7.1. GENERALITES:

Supprimer la phrase:

"Le vol d'instruments et de radio n'est pris en considération qu'après dépôt de plainte à la gendarmerie et connaissance du résultat d'enquête.

ARTICLE 7.8. PIECES D'OCCASION

Modification deuxième paragraphe:

"Un devis est établi sur la base de 20% du prix d'achat des pièces neuves Hors Taxes plus frais de port et frais d'établissement de la Form One".

ARTICLE 8.11.1.1. PRISE EN CHARGE TOTALE:

Quatrième alinéa, Modifier la référence d'article à consulter:

Remplacer 7.13.2. par 8.13.2

ARTICLE 8.13.3. PIECES NEUVES ET D'OCCASION EN STOCK

Modification deuxième paragraphe:

- Pour les pièces d'occasion:

"Un devis est établi sur la base de 20% du prix d'achat des pièces neuves Hors Taxes plus frais de port et frais d'établissement de la Form One".

9. ASSOCIATIONS

ARAPA

Un audit de l'association entraîne une clarification des procédures. A revoir impérativement surtout en ce qui concerne les démontages des pièces sur aéronefs accidentés et l'établissement des « Form One ».

La gestion des stocks à distance s'avère impossible.

Francis Maginot pourrait assurer le suivi du stockage Hangar Nicolas.

AUBENASSON / PIERRELATTE

Un accord entre les deux Associations est intervenu. Pierrelatte prendra en charge 14200€ sur le sinistre via son compte « accident », le solde restant à charge de Aubenasson.

BAILLEAU

Suite à un incident de roulage, le train avant et l'hélice d'un remorqueur sont endommagés. Les travaux étant trop importants, l'association demande la récupération de la cellule pour 1000€ et la conservation de la propriété du Certificat d'Immatriculation. Accord du conseil qui demande que le moteur soit adressé à l'ENAC pour contrôle du vilebrequin.

BELFORT

Demande de gelcoatage d'un ASK 21. Le Conseil donne son accord pour l'imputation de 50% des travaux sur son compte « Accident » plus un prêt si nécessaire.

CHAMBLEY

Un accord serait signé entre l'ex club de Thionville et le gestionnaire de l'aérodrome pour une reprise totale du hangar.

Les modalités de transfert loyer, assurance et matériel ANEPVV stocké est en cours de discussion. Le Président se déplacera à Chambley le 22 avril 2017.

CHARTRES

Demande du rachat d'un Twin pour réaliser un simulateur. Le Conseil donne son accord.

CHERENCE

Travaux en interne sur un DR 400 remorqueur. Le Conseil donne son accord pour la prise en charge des travaux.

DINAN

Faisant suite à son affiliation, l'Association a inscrit le planeur Alliance.

LA LLAGONNE

Le Conseil donne son accord pour la demande de prêt sollicitée.

LA TOUR DU PIN

L'échange de courriels avec l'association dont la dette s'élève à 77832€ permet d'envisager la mise en place d'une hypothèque n'entravant pas la bonne marche de l'Association. Le Conseil donne son accord pour cette démarche avec le SF 28.

NEVERS

Suite à la réunion du 17 mars à Noisy l'Association a inscrit son matériel et réglé la cotisation.

SAUMUR

Concernant les SF 28, le Conseil maintient l'inscription de la valeur portée au RI pour 20000€.

SEYNES

Un courrier ANEPVV a été adressé à l'Association pour nous préciser sa situation administrative à ce jour.

SISTERON

La demande de cette Association concernant une hélice nous permet de revisiter notre stock. Actuellement nous détenons 3 hélices. Une hélice Sensonich sera cédée à Sisteron avec un potentiel de 1500 heures au prix de 50% du neuf. Gérard COUTELIER et Pierre ALBERTINI se chargeront du suivi du stock des hélices.

TOURS

L'association a réglé le capital de la dette. Suite à ces aides l'Association aurait dû régler 13964€ de frais annexes. Dans le sens des statuts de l'ANEPVV le Conseil a statué sur une proposition à 4000€. L'Association rejette cette proposition alors qu'elle a reçu en règlement de son jugement plus que cette somme. A l'unanimité le Conseil maintient sa proposition. Gérard COUTELIER et Georges CHEVALET prépareront une réponse.

10. DIVERS

Demande Ballast

Le Conseil s'oppose au dépouillement d'une aile pour la récupération d'un ballast viable.

Demande d'aile ASK 18

Le Conseil donne son accord pour la demande d'une paire d'aile ASK 18.

Demande de morceaux d'aile pour test collage

Le Conseil donne son accord à la demande de morceaux d'ailes destinés aux test de collage.

11. DATES A RETENIR

Un Conseil d'Administration et un déballage du Hangar Nicolas sont programmés semaine du 11 au 15 septembre 2017

Prochaine réunion du CONSEIL le 30 juin 2017 – Paris – 10h00

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13h25.

Rédacteur Daniel Perciaux